

Arrêté n° 2026/G-28 modifiant l'arrêté n° 2026/G-18
portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants - session 2026

Le Président,

- VU le Liv. III – Tit. II – Chap. V du code général de la fonction publique ainsi que le Liv. V – Tit. II - chap. III, les articles L 452-34 et 35 ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-77, en date du 17 juillet 2025, portant ouverture du concours d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants – session 2026 ;
- VU l'arrêté n° 2026/G-18 portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants session 2026 ;

Considérant que les sessions 2022 et 2024 ont été présidées par des hommes ;

ARRÊTE

Art. 1 : La présidence du concours d'accès au grade d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants sera assurée par Mme Karine BAUMANN, Educatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun. La vice-présidence revient à Mme Marie-Paule THOMAS, Attachée territoriale à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

Art. 2 : Les autres articles ne sont pas modifiés.

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis pour affichage aux Présidents des Centres de Gestion des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68), de la Haute-Saône (70), de Saône et Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin et mis en ligne sur www.cdg68.fr,
- transmis au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le 19 février 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2026G28

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-20T12-30-01.00 (MI267714228)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260219-2026G28-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-28 modifiant l'arrêté n. 2026/G-18
portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants
- session 2026

Date de décision : 19/02/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2026G28 compo eje 2026 mod... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/26 à 12:30

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 20/02/26 à 12:30

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 20/02/26 à 12:35